info Jeunes LA RÉUNION
EXPLORER LES POSSIBLES



Les bourses de l'enseignement supérieur

à La Réunion

Me former et travailler
Construire son parcours - Mai 2026

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Label Information Jeunesse
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
REGION REUNION
ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de La Réunion
CRIJ CENTRE RÉGIONAL INFORMATION JEUNESSE RÉUNION

SOMMAIRE

Financer ses études supérieures 2
Aides nationales 3
Aides locales et régionales 6
Contacts utiles 8
Sites utiles 11

Financer ses études supérieures



Poursuivre des études supérieures peut représenter un coût important pour les étudiants et leurs familles. Entre le logement, les transports, les frais de scolarité et le matériel nécessaire, de nombreuses dépenses sont à prévoir.
Afin de favoriser l'accès aux études pour tous, différentes aides financières existent : bourses nationales, aides locales, aides au logement ou encore aides à la mobilité.



Aides nationales

Les étudiants peuvent bénéficier de différentes aides nationales afin de les accompagner dans la poursuite de leurs études et leur vie quotidienne.

BOURSE SUR CRITERES SOCIAUX

La bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux (BCS) s'adresse aux étudiants de moins de 28 ans aux ressources familiales limitées et poursuivant des études dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé habilité par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La demande de bourse se fait via le Dossier Social Étudiant (DSE). Il est important de respecter les délais de dépôt des dossiers pour garantir le traitement de votre demande.

Le Crous de votre académie d'études sera votre interlocuteur unique durant l'instruction de votre dossier.

www.messervices.etudiant.gouv.fr
www.etudiant.gouv.fr



AIDE AU MÉRITE

L'aide au mérite concerne les étudiants boursiers ou percevant une allocation spécifique annuelle ayant obtenu la mention « très bien » au baccalauréat. Versée en complément de la bourse sur critères sociaux, elle est attribuée automatiquement par le CROUS, sans démarche à effectuer. Elle peut être perçue au maximum trois fois et n'est plus accordée en cas de redoublement. Elle est cumulable avec l'aide à la mobilité internationale et l'aide ponctuelle.

www.etudiant.gouv.fr
www.service-public.fr

AIDES SPÉCIFIQUES : EN CAS DE DIFFICULTÉS

Aide spécifique ponctuelle

Elle est destinée aux étudiants en formation initiale (boursiers ou non) qui rencontrent des difficultés financières ponctuelles au cours de leur année universitaire. L'aide spécifique est cumulable avec une bourse sur critères sociaux, une allocation annuelle, une aide à la mobilité internationale ou encore une aide au mérite.

Allocation annuelle
Elle permet d'être exonéré des droits d'inscription universitaires et de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

Les étudiants de moins de 35 ans au 1er septembre de l'année de la formation, ou sans limites d'âge pour les étudiants handicapés reconnus par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) peuvent prétendre à ces aides.

Adressez-vous au service social du Crous dont vous dépendez.
www.etudiant.gouv.fr
www.messervices.etudiant.gouv.fr

BOURSE TALENTS

La bourse talents permet de soutenir financièrement les candidats qui préparent un concours dans la fonction publique pour un poste de catégorie A ou B. La bourse est attribuée sous conditions de ressources, de mérite et de motivation.
Les bénéficiaires doivent être inscrits dans des cycles de formation spécifiques appelés “Prépas Talents” ou dans des organismes de préparation aux concours de la fonction publique. Le montant de la bourse est de 5 000 € par an pour les étudiants des Prépas Talents.
www.service-public.fr
www.etudiant.gouv.fr
www.fonction-publique.gouv.fr

Vous changez d’académie de résidence pour étudier ?

Aide à la mobilité Master
L’aide à la mobilité master est une aide financière de 1 000 € destinée aux étudiants boursiers titulaires d’une licence qui changent de région académique pour s’inscrire en première année de master. Cette aide est versée par le CROUS.
Il faut être titulaire du diplôme national de licence (DNL). L'obtention d'une licence professionnelle ne permet pas de bénéficier de l'aide.
www.messervices.etudiant.gouv.fr
www.etudiant.gouv.fr

Aide à la mobilité Parcoursup
Les lycéens boursiers qui souhaitent s’inscrire dans une formation située hors de leur académie de résidence via Parcoursup peuvent bénéficier d’une aide de 500 €. Cette aide est cumulable avec d’autres aides financières telles que la bourse sur critères sociaux, une allocation annuelle, une aide ponctuelle, une aide à la mobilité internationale, une aide au mérite. Elle est versée par le Crous.
www.etudiant.gouv.fr
www.parcoursup.gouv.fr
www.messervices.etudiant.gouv.fr



PRÊT ÉTUDIANT, GARANTI PAR L'ÉTAT

Il permet aux étudiants de financer leurs études sans avoir besoin de fournir une caution parentale ou une preuve de revenus. L'étudiant doit :

- Être inscrit dans un établissement en France en vue de la préparation d'une certification, d'un concours ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur français (diplôme universitaire, BTS, école de commerce, école d'ingénieur, etc.);
- Avoir moins de 28 ans à la date de la conclusion du prêt (un mineur émancipé peut solliciter un prêt);
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'Espace économique européen (EEE) avec au moins deux ans de résidence continue en France.

Le prêt doit être sollicité auprès d'un établissement bancaire partenaire de la Banque publique d'investissement de France (Bpifrance).
www.service-public.fr
https://garantie-etudiant.bpifrance.fr
www.etudiant.gouv.fr

BON À SAVOIR

La plateforme 1Jeune1Solution est une plateforme qui permet aux jeunes de trouver des aides et dispositifs adaptés à leur situation.

Utilisez le simulateur en ligne pour connaître les aides auxquelles vous avez droit.
www.1jeune1solution.gouv.fr



Étudier à l'étranger : les aides à la mobilité

Les étudiants peuvent bénéficier d'aides financières pour effectuer une partie de leurs études ou un stage à l'étranger.

- La **bourse Erasmus+** permet de partir dans un établissement européen partenaire avec un soutien financier.
  https://agence.erasmusplus.fr

- **L'Aide à la Mobilité Internationale (AMI)** est une aide financière destinée aux étudiants boursiers qui effectuent une formation supérieure à l'étranger. Elle concerne les séjours réalisés dans le cadre d'un programme d'échanges ou d'un stage international.
  www.service-public.gouv.fr
  www.etudiant.gouv.fr

Pour connaître les aides et dispositifs permettant d'étudier à l'étranger, téléchargez le guide "Destination Europe et un peu plus loin au départ de La Réunion" !
https://jeunes360.re rubrique "Nos ressources"



Aides locales et régionales

Les aides locales et régionales complètent les dispositifs nationaux afin de soutenir les étudiants dans leur vie quotidienne et leurs études.

AIDES RÉGIONALES

La Région Réunion propose plusieurs aides financières destinées à accompagner les étudiants dans leur parcours d'études supérieures.
https://demarches.cr-reunion.fr

Allocation régionale d'études supérieures (ARES)
L'aide s'adresse aux étudiants de moins de 30 ans inscrits dans l'enseignement supérieur (de Bac +1 à Bac +5), sous conditions de ressources et de situation familiale. Elle permet de financer certaines dépenses liées aux études : achat de matériel pédagogique, frais liés aux études, déplacements, etc. L'aide n'est pas destinée aux formations professionnelles (ex : EGC, écoles préparatoires aux concours...).

Allocation de première installation (API)
Elle concerne les étudiants de moins de 30 ans, inscrits dans l'enseignement supérieur, dont le foyer fiscal est situé à La Réunion et qui s'installent pour la première fois hors du foyer familial. L'aide est versée sous conditions de ressources du foyer familial. Elle n'est pas cumulable avec la bourse sur critères sociaux du Crous, la bourse départementale Net Bourse et la bourse Sanitaire et Sociale (BSS) de la Région Réunion.

Aide régionale au remboursement d'un prêt étudiant (ARRPE)
Elle consiste à prendre en charge tout ou partie des intérêts du prêt et des frais d'assurance liés au crédit étudiant contracté auprès d'une banque.
Elle s'adresse aux étudiants de moins de 30 ans, inscrits dans l'enseignement supérieur, rattachés à un foyer fiscal à La Réunion et sous conditions de ressources. Le prêt doit être un prêt étudiant clairement identifié dans le contrat bancaire, souscrit auprès d'un organisme financier.

Bourse régionale sanitaire et sociale
L'aide est destinée aux étudiants inscrits dans des formations sanitaires, paramédicales et sociales (ex : infirmier, éducateur spécialisé, kinésithérapeute, aide-soignant, assistant de service social, etc.). Elle est accordée selon la situation sociale, le niveau d'études et la formation suivie et vise à soutenir financièrement les étudiants pendant leur formation afin de faciliter l'accès aux métiers du secteur sanitaire et social.
Contact : sai.bss@cr-reunion.fr

Aides aux familles - EGCR
L'aide est destiné à soutenir financièrement les familles dans le paiement des frais d'inscription à l'École de Gestion et de Commerce de La Réunion (EGCR). Le montant de l'aide varie selon la situation de l'étudiant, notamment s'il est boursier ou non.

AIDES DÉPARTEMENTALES

Le Département de La Réunion propose différentes aides financières destinées à soutenir les étudiants réunionnais dans leur parcours d'études supérieures.
www.net-bourses.re

Bourse départementale - Net Bourses
Elle vient en complément de la bourse du Crous et s'adresse aux étudiants inscrits en formation initiale, de niveau Bac +1 à Bac +5, sous conditions de ressources. Le montant varie entre 375 € à 1 250 € pour des études à La Réunion, selon l'échelon.

Allocation de scolarité
Cette allocation est attribuée aux parcours dits « d'excellence » débouchant sur un diplôme final de niveau (BAC+4 et Bac+5) aux étudiants boursiers de La Réunion.
Cette allocation n'est donc pas accessible aux filières courtes bac+2/3 (BTS, licence, bachelor..). Elle est attribuée pour les droits de scolarité supérieurs à 1 000 €, uniquement pour les étudiants boursiers départementaux.

AIDES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (COMMUNES)

Les communes de La Réunion peuvent également proposer des aides financières aux étudiants. Ces aides municipales varient selon les villes et peuvent concerner le soutien aux études post-bac, ou encore des aides ponctuelles selon la situation des jeunes. Renseignez-vous auprès de votre commune de résidence pour connaître les dispositifs existants et les conditions d'attribution.



Se déplacer à La Réunion : pensez à la carte Réuni'Pass Étudiant !

Le Réuni'Pass étudiant est une carte de transport gratuite destinée à toute personne en études supérieures (post-bac) à La Réunion. Elle permet de voyager en illimité sur l'ensemble des réseaux de transport de l'île (Car Jaune et réseaux urbains comme Citalis, Alternéo, Kar'Ouest, Estival et Car Sud). La carte doit être demandée auprès des services Car Jaune avec les justificatifs nécessaires et peut être renouvelée chaque année.

Repas à 1€ pour tous les étudiants

Depuis mai 2026, le repas à 1 € est proposé dans les restaurants universitaires du Crous à tous les étudiants, sans condition de ressources. Cette mesure vise à renforcer le pouvoir d'achat étudiant et à faciliter l'accès à une alimentation équilibrée.

Pass Culture & Pass'Sport

Le Pass Sport et le Pass Culture sont des dispositifs destinés aux jeunes afin de faciliter l'accès aux activités sportives et culturelles.
www.pass.sports.gouv.fr
https://pass.culture.fr



Contacts utiles

Liste 1
Organismes d'information P.8

Liste 2
Organismes attributaires des aides financières P.11

Liste 1
Organismes d'information

Crous La Réunion-Mayotte

Zone nord

Saint-Denis

20 avenue Hippolyte Foucque
97490 Sainte-Clotilde

Zone sud

Le Tampon

117 rue du général Ailleret
97430 Le Tampon

Allo Bourses : 0262 48 32 51 ou via messervices.etudiant.gouv.fr

Direction de l'Orientation et des Formations pour l'Insertion Professionnelle (DOFIPE)

Zone Nord

Saint-Denis

Université de La Réunion
Campus du Moufia
15 avenue René Cassin
Bâtiment E4, CS 92003
97744 Saint-Denis Cedex 9
0262 93 81 20
dofipe@univ-reunion.fr

Zone Sud

Le Tampon

Université de La Réunion
Campus du Tampon
117 rue du Général Ailleret
Bâtiment S
97430 Le Tampon
0262 57 95 63
dofipe@univ-reunion.fr

Réseau Info Jeunes

Zone Nord

Saint-Denis

Info Jeunes La Réunion
Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) Réunion
28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis
0262 20 98 20
accueil@crij-reunion.com
www.crij-reunion.com

Info Jeunes Bellepierre Saint-Denis
Association ACCASE
4 impasse des Azurites SIDR Dolomieu
97400 Saint-Denis
0262 10 24 35
sij@accase.re
https://accase.re

Sainte-Suzanne

Info Jeunes Sainte-Suzanne
CCAS Sainte-Suzanne
5 rue Général de Gaulle
97441 Sainte-Suzanne
0262 98 06 06 / 0693 39 84 50
infojeunesaintesuzanne@gmail.com
https://ville-saintesuzanne.re

Zone Ouest

La Possession

Info Jeunes La Possession
Ville de la Possession
Centre socio-culturel Nelson Mandela
Maison des Jeunes
3 rue Barakani
97419 La Possession
0262 44 56 60
maisondesjeunes@lapossession.re
www.lapossession.re

Le Port

Info Jeunes Le Port
Centre social et culturel-Coeur Saignant
5 avenue Louis Aragon
97420 Le Port
0262 43 29 57
secretariatcentresocial@villagetitan.com
www.villagetitan.com

Saint-Paul

Info Jeunes Bellemène Saint-Paul
Ville de Saint-Paul
333 rue Montrouge, RD4
97460 Bellemène Saint-Paul
0262 45 96 71
sij.bellemene@mairie-saintpaul.fr
www.mairie-saintpaul.re

Info Jeunes Saint-Paul Centre
Ville de Saint-Paul
Service Jeunesse
87 rue de La Caverne
Résidence La Falaise
97415 Saint-Paul Centre
0262 70 43 10
service.jeunesse@mairie-saintpaul.fr
www.mairie-saintpaul.re

Zone Sud-Ouest

Les Avirons

Info Jeunes Les Avirons
Association Roulé mon Z'Avirons
42 bis route de la Ravine Sèche
97425 Les Avirons
0262 45 49 38
sij@rmz.re
https://rmz.re

Zone Sud

Le Tampon

Info Jeunes Le Tampon
18 rue Victor le Vigoureux
97430 Le Tampon
0262 95 20 16
mjc-tampon@wanadoo.fr
https://mjc-tampon.re

Saint-Pierre

Info Jeunes Saint-Pierre
Centre Social et Socio-Culturel
Office des Sports et du Temps Libre (OSTL)
130 rue du Four à Chaux
97410 Saint-Pierre
0693 88 71 90
infojeunes@ostl-saint-pierre.com
https://ostl-saint-pierre.com

Zone Est

Bras-Panon

Info Jeunes Bras-Panon
Ville de Bras-Panon
Ludothèque
16 rue des Corbeilles d'Or
97412 Bras-Panon
0262 51 50 50 poste 409
sij@braspanon.re
www.braspanon.re

La Plaine des Palmistes

Info Jeunes La Plaines des Palmistes
CCAS Plaine des Palmistes
Maison France Services
285 rue de la République
97431 La Plaine des Palmistes
0262 20 42 51
sij.ccas@plaine-des-palmistes.fr
www.ville-plainedespalmistes.fr

Saint-André

Info Jeunes Saint-André Centre
Maison des Jeunes
760 Rue Maingard
97 440 Saint-André
(En face du lycée Sarda Garriga)
0262 58 81 85
mdj@saint-andre.re

Saint-Benoît

Info Jeunes Bras-Fusil Saint-Benoît
Association Canal Numérique Jeunesse
de l'Océan Indien (CNJOI)
400 rue Pierre Lagourgue, Résidence Arès
97470 Bras-Fusil Saint-Benoît
0262 09 23 23
info-jeunes@cnjoi.fr
https://cnjoi.fr

Info Jeunes Saint-Benoît
Ville de Saint-Benoît
Direction de l'Insertion et de
l'Economie Solidaire
21 bis rue Georges Pompidou
97470 Saint-Benoît
0262 50 88 00 poste 860
sij@ville-saintbenoit.re
www.saint-benoit.re

Liste 2
Organismes attributaires des aides financières

Crous La Réunion-Mayotte

Zone nord

Saint-Denis

20 avenue Hippolyte Foucque
97490 Sainte-Clotilde

Zone sud

Le Tampon

117 rue du général Ailleret
97430 Le Tampon

Allo Bourses : 0262 48 32 51 ou via messervices.etudiant.gouv.fr

Département de La Réunion

Direction de l'Éducation
Service des Bourses
26 avenue de la Victoire
97488 Saint-Denis Cedex
0262 90 32 32
departement974@net-bourses.re
N°vert info étudiant : 0800 800 596
https://www.net-bourses.re

Région Réunion

0262 31 64 64
boursesregion@cr-reunion.fr



Sites utiles

www.etudiant.gouv.fr : Informations sur les aides, bourses et vie étudiante.

messervices.etudiant.gouv.fr : Création et suivi du Dossier Social Étudiant (DSE).

www.1jeune1solution.gouv.fr : Simulateur d'aides et dispositifs pour les jeunes.

www.caf.fr : Aides au logement (APL, ALS).

www.carjaune.re : Informations sur les transports et le Réuni'Pass étudiant.

www.regionreunion.com : Informations sur les aides régionales pour les étudiants.

www.departement974.fr : Informations sur les aides du Département de La Réunion.

www.parcoursup.gouv.fr : Orientation et admission dans le supérieur.

www.monmaster.gouv.fr : Informations et candidatures pour l'entrée en première année de master.



Nous suivre sur les réseaux sociaux

CRIJ-Info Jeunes Réunion

Nom et adresse de l'éditeur : CRIJ-Info Jeunes Réunion, 28 rue Jean Chatel, 97400 Saint-Denis - Coordination, rédaction et édition : Raïssa Marie-Louise - Communication : Alima Maret - Maquette : Raïssa Marie-Louise - Crédits photo : Magnific, Canva
Mai 2026

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur. La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition à des fins de commercialisation est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.